



Couple cannabis separation comment proceder ? j suis un peu perdu

Par **nathalie**, le **18/09/2008** à **09:29**

BONJOUR
vous avez ete formidable et je vous en remercie d'avoir repondu a ma question sur "mon conjoint fait pousser du cannabis dans le jardin" donc comme je le savais c'est strictement interdit, malgre toute mes demandes aupres de lui pour qu'il coupe et jete topus cela il ne veut pas, quand je veux partir de la maison il me fait rester en forme de culpabiliser je suis fragile et il joue de cela enfin bref!
je voudrais aller voir la police pour déposer une plainte comme quoi mon conjoint fait pousser du cannabis alors que c'est interdit et que je ne suis pas d'accord et de plus nous avons une petite fille de 3ans et je ne veux pas quelle vive dans cet environnement
Ma question doit je porter plainte? est ce que si je porte plainte la police ne dira pas que c'est moi qui est mit cette plainte je voudrai rester en anonymat sinon il va me persecuter oralement!!! et apres que va t'il se passer? amende oui sa c'est certain mais ira t'il en prison immediatement ou il va falloir attendre un jugement
.....
POUR INFO : il a beaucoup de plant de cannabis dans le jardin, et une autre moitier qu'il fait secher dans la cabane du jardin!
ensuite si il va en prison je pourrai garder mon appartement? le baille est au deux nom il va falloir le mettre que a mon nom
sinon si je ne fais pas cela je cherche un appartement pour moi et ma fille mais je n'ai pas les moyen!!! il sera plus simple de garder l'appartement actuelle deja pour ne pas perturber ma fille deja que son papa ne sera plus la (malgre sont peu de presence aupres d'elle)
quel choix me conseiller vous porter plainte ou partir sans rien dire?
si je part je souhaiterais alors rejoindre mes ârent qui ont a strasbourg et moi a marseille est je le droit par rapport a ma fille et au mode de garde pour le papa
MERCI de vos reponse
JE recommanderais se site car il est vraiment super
merci pour vos conseil !! :)

Par **nathalie**, le **19/09/2008** à **12:48**

je fais un petit up a ma question :)rnrnhier j'ai telephoner a la police qui ma dit mais madame vous etes degueullasse vous voulez poser des ennuie a votre conjoint et non madame la plainte ne sera pas anonyme si je porte plainte ma t'il dit , tres aiùable le policierrnmais franchemt ou va t'on je suis une femme qui na pas les moyen d'avoir un appartement nouveau pour moi et ma fille cause caution , garent et les 3 mois de loyer que le proprietaire demande, donc je dois rester vivre avec un homme dont je n'ai plus de sentiment qui fait des connerie comme un adolescent et ma fille grandit dans ce monde larneh ben merci meusieur le policierrnrnje suis outrer, desolerrnvotre avis m'interesse

Par **jeetendra**, le **19/09/2008** à **14:29**

bonjour, pensez à appeler le 3919 sos violences conjugales ils ont des conseillers juridiques qui vous aideront dans votre difficulté avec votre conjoint, également le 119 pour votre enfant en danger, courage à vous, cordialement